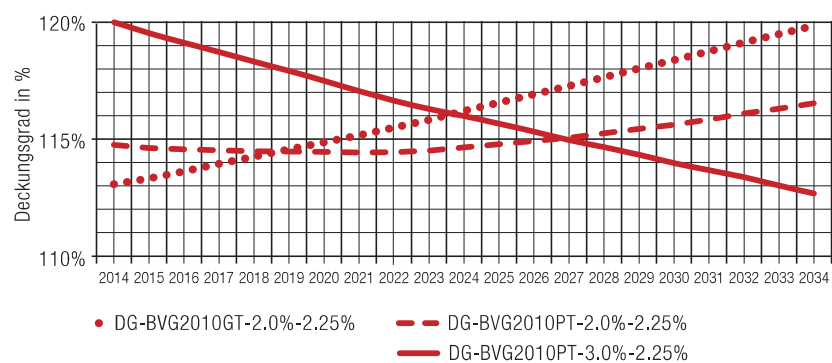


Grafik 5: Deckungsgradverlauf «durchschnittliche» Vorsorgeeinrichtung



Deckungsgradverlauf für eine «durchschnittliche» Vorsorgeeinrichtung

Anders ist die Situation für eine Vorsorgeeinrichtung, die heute einen Anteil des Vorsorgekapitals der Rentner von rund 50 Prozent aufweist. Grafik 5 zeigt den erwarteten Deckungsgradverlauf bei einer erwarteten Rendite von jeweils 2.25 Prozent.

Der Verlauf ist mit dem technischen Zinssatz von 3.0 Prozent und 2.0 Prozent und mit den Grundlagen BVG

2010 GT (2.0 Prozent) aufgezeichnet. Weiter wurde angenommen, dass jeweils der versicherungstechnisch korrekte Umwandlungssatz angewendet wird. Hier zeigt sich deutlich, dass die Vorsorgeeinrichtung bei der aktuell tiefen erwarteten Rendite den technischen Zinssatz und vor allem den Umwandlungssatz den ökonomischen Realitäten anpassen muss. Macht sie dies nicht, ist im aktuellen Renditeumfeld mit einem kontinuierlichen Absinken des Deckungsgrads zu rechnen.

Fazit

Die Projektionen der Rentnerkasse und der «50:50»-Vorsorgeeinrichtung zeigen auf, dass die Struktur und die erwartete Entwicklung einen entscheidenden Einfluss auf die sinnvolle Festlegung der Parameter technischer Zins, Umwandlungssatz, Anlagestrategie und Zielgrösse der Wertschwankungsreserve haben. Bei der Rentnerkasse zeigt sich bei Überdeckung der positive Effekt des Cash Drains auf die benötigte Rendite, sodass nur eine unter dem technischen Zinssatz liegende Rendite erzielt werden muss. Eine zu konservative Bilanzierung könnte den negativen Effekt haben, dass eine zu risikoarme Anlagestrategie verfolgt wird, die nicht mehr die benötigte Rendite abwirft. Die «50:50»-Vorsorgeeinrichtung demgegenüber ist gefordert, die technischen Parameter möglichst rasch an die ökonomische Realität anzupassen, da ansonsten ein kontinuierlicher Rückgang des Deckungsgrads zu erwarten ist. |

Caisses de rentiers

Influence de l'évaluation des engagements de rentes

D'après l'enquête 2015 de Swisscanto sur les caisses de pensions, la part du capital de prévoyance des assurés actifs s'élève à 51%. Compte tenu de l'évolution démographique, la part des rentiers dans le capital devrait encore augmenter. Plus la part de rentiers est élevée, plus la méthode d'évaluation du capital de prévoyance des rentiers est décisive pour apprécier la situation financière d'une institution de prévoyance.

EN BREF

L'élément décisif est la façon dont le conseil de fondation interprète le taux de couverture actuel. Pour une caisse de rentiers, le choix entre évaluation très prudente et très optimiste est donc délicat.

Sur la base des recommandations de l'expert, le conseil de fondation décide sur quelles bases techniques (par exemple LPP 2010 ou VZ 2010 ainsi que les tables périodiques ou générationnelles) et quel taux d'intérêt technique reposera l'évaluation. Dans le cas d'une institution de prévoyance avec une part de rentiers élevée, les changements des bases

techniques et du taux d'intérêt technique ont un impact relativement important sur le taux de couverture.

Dans une institution de prévoyance «moyenne» en primauté des cotisations avec un rapport 50/50 des capitaux de prévoyance, une baisse du taux d'intérêt technique de 0.5% réduira le taux de couverture d'environ 3 à 4% selon la

politique en matière de provisions. Dans une institution de prévoyance ayant une part de rentiers plus faible, la baisse du taux influe moins fortement sur le taux de couverture. Mais quelle est l'importance de l'évaluation des engagements dans une caisse de rentiers?

Situation initiale de la caisse de rentiers

- Taux de couverture le 31 décembre 2014: 120% (capital de prévoyance des rentiers: 1.2 mia de francs)
- Bases techniques: LPP 2010 (tables périodiques 2011), taux d'intérêt technique de 3%
- Provisions techniques:
 - Augmentation de l'espérance de vie: 0.5% par an pour l'augmentation de l'espérance de vie
 - Provision pour fluctuation du risque pour les rentiers (1.2% du capital de prévoyance des rentiers)
- Stratégie de placement (voir tableau).

Evolution du taux de couverture avec différents taux d'intérêt techniques

Examinons ci-dessous comment le taux de couverture évolue lorsque le rendement attendu baisse à 1.25 ou 0.25% et que l'évaluation repose sur un taux d'intérêt technique de 2.0% et des tables générationnelles.

Le graphique 1 (page 34 dans l'article allemand), représente l'évolution du capital de prévoyance des rentiers avec les bases techniques LPP 2010 (PT 2011) 3.0%, 2.0% et LPP 2010 TG. On voit que le capital de prévoyance des rentiers est le plus élevé avec un taux d'intérêt

technique de 2.0% et des tables générationnelles.

La réduction du taux d'intérêt technique et la modification des bases techniques influent directement sur le taux de couverture:

- LPP 2010 (P2011) taux technique de 3.0%: taux de couverture de 120%
- LPP 2010 (P2011) taux technique de 2.0%: taux de couverture de 110%
- LPP 2010 TG taux technique 2.0%: taux de couverture de 105%

Les taux de couvertures plus faibles reflètent l'évaluation la plus réaliste des engagements. Notre taux de couverture initial était de 120% avec un taux technique de 3.0%. Il se monte encore à 105% avec un taux de 2.0% et des tables générationnelles. Une évaluation plus réaliste est certes souhaitable mais pourrait aussi aboutir à des conclusions erronées. Dans le cadre de l'évaluation actuelle avec un taux technique de 3.0% et un taux de couverture de 120%, la caisse de rentiers a été considérée comme pleinement apte à assumer tous les risques car le niveau cible de 20% de la réserve pour fluctuation de valeur (niveau de sécurité 99%, 2 ans) a été atteint. En revanche, avec un taux de couverture de 105% (taux technique 2.0%, tables générationnelles), la même caisse de rentiers n'est plus considérée comme apte à faire face aux risques alors que la structure de l'effectif des rentiers, les prestations versées et la stratégie de placement sont restées identiques.

Si le rendement attendu de 2.25% se réalise effectivement à l'avenir, le taux de couverture augmentera de façon régu-

lière car la caisse de rentiers présente des cash-flows négatifs élevés de 100 mios de francs initialement. A chaque versement de rente, des fonds sont libérés sous la forme de réserves pour fluctuation de valeur et provisions techniques. Par cet effet, le rendement nécessaire pour un taux de couverture stable est même inférieur au taux d'intérêt technique.

Le graphique 2 (page 34 dans l'article allemand), montre que les taux de couverture convergent sur le long terme avec différents taux d'intérêt technique, mais que le rendement attendu reste le même (voir ligne continue avec ligne en pointillé de la même couleur). Plus le rendement attendu est bas, plus l'effet des intérêts composés est faible et plus les taux de couverture se rapprochent vite. Même avec un rendement plus élevé, le taux d'intérêt technique n'est pas pertinent en tant que paramètre d'évaluation pur car les taux de couverture convergent à long terme avec différents taux techniques.

L'élément décisif est toutefois la façon dont le conseil de fondation interprète le taux de couverture actuel. Un taux d'intérêt technique élevé donne lieu à un taux de couverture élevé et le conseil de fondation ne pourrait peut-être pas résister à la tentation de verser des augmentations de rente ou des rentes bonus. Avec un taux technique faible, le conseil de fondation pourrait en revanche se sentir contraint d'opter pour une stratégie plus conservatrice au vu de sa capacité de risque limitée. Le changement de stratégie réduirait certes les fluctuations de rendement, mais on peut aussi s'attendre à ce que le placement de la fortune dégage des revenus inférieurs.

Si le conseil de fondation choisit par exemple une stratégie de placement qui ne permet plus d'espérer qu'un rendement de 0.25%, le taux de couverture diminuera selon les prévisions de manière continue. Pour une caisse de rentiers, le choix entre évaluation très prudente et très optimiste est donc délicat: si les versements sont trop faibles durant une longue période, les fonds seront un jour trop élevés pour les derniers rentiers qui restent au sein de la caisse. D'un autre côté, si des prestations trop importantes sont accordées, la caisse de rentiers court le risque de se retrouver en situation de découvert et de ne plus pouvoir faire face à ses engagements. Cette situa-

Situation initiale de la caisse de rentiers

Catégorie de placement	Part	Rendement attendu	Risque attendu
Liquidité	5%	0.0%	0.3%
Obligations en CHF	30%	0.7%	2.7%
Obligations en devises étrangères	10%	0.8%	2.8%
Actions CH	15%	4.1%	13.9%
Actions monde	15%	4.1%	16.6%
Immo AST CH	10%	3.0%	1.2%
Immo Fonds CH	10%	3.0%	6.7%
Placements alternatifs	5%	3.0%	11.4%
Total	100%		
Rendement attendu		2.25%	
Risque attendu		4.72%	

tion est un cercle vicieux pour une caisse de rentiers car on peut s'attendre à ce que le découvert augmente de plus en plus vite. Et comme il n'y aura plus d'assurés actifs, un assainissement ne sera plus possible.

Evolution du taux de couverture avec différents rendements attendus

Le graphique 3 (page 35 dans l'article allemand), illustre l'évolution du taux de couverture avec un taux d'intérêt technique de 2.0% et des tables périodiques ou générationnelles ainsi qu'avec les rendements attendus de 2.25%, 1.25% et 0.25%. La divergence progressive entre les taux de couverture s'explique par le «cash-drain» important. Ce graphique montre encore mieux comment une évaluation trop prudente du capital de prévoyance peut conduire le conseil de fondation à définir une stratégie de placement conservatrice avec un rendement attendu faible.

Le graphique 4 (page 35 dans l'article allemand), illustre la sensibilité du taux de couverture aux différents rendements attendus. Avec un rendement de 1.50%, le taux de couverture reste stable à long terme. Si le rendement attendu tombe à 1.25%, il en résulte un découvert. Ce n'est pas le taux d'intérêt technique actuellement utilisé qui est déterminant,

mais le fait de contrôler régulièrement si le rendement réalisé est au moins aussi élevé que le rendement nécessaire. Une répartition des fonds libres sous la forme d'augmentations de rentes ou de versements uniques ne peut avoir lieu que si le niveau cible de la réserve pour fluctuation de valeur est dépassé. On recommandera ici de définir un niveau conservateur (environ 20% pour une stratégie moyenne).

Evolution du taux de couverture pour une institution de prévoyance «moyenne»

La situation est différente pour une institution de prévoyance dont la part du capital de prévoyance des rentiers avoisine aujourd'hui 50%. Le graphique 5 (page 36 dans l'article allemand), illustre l'évolution prévue du taux de couverture avec un rendement attendu de 2.25%.

Cette évolution est enregistrée avec un taux d'intérêt technique de 3.0% et 2.0% et les bases LPP 2010 TG (2.0%). On suppose également que le taux de conversion appliqué est correct sur le plan actuariel. Compte tenu du rendement faible actuellement attendu, on voit clairement que l'institution de prévoyance doit adapter le taux d'intérêt technique et surtout le taux de conversion à la réalité économique. A défaut,

elle doit s'attendre à une diminution continue du taux de couverture dans l'environnement actuel.

Conclusion

Les projections de la caisse de rentiers et de l'institution de prévoyance «50/50» montrent que la structure et l'évolution attendue exercent une influence déterminante sur la définition judicieuse des paramètres, du taux d'intérêt technique, du taux de conversion, de la stratégie de placement et du niveau cible de la réserve pour fluctuation de valeur. En ce qui concerne la caisse de rentiers, on voit l'effet positif du cash-drain sur le rendement nécessaire en situation d'excédent de couverture, de sorte que seul un rendement inférieur au taux d'intérêt technique doit être atteint. Une évaluation trop prudente pourrait avoir pour effet négatif le choix d'une stratégie de placement trop conservatrice qui ne génère plus le rendement nécessaire. De son côté, l'institution de prévoyance «50/50» doit adapter les paramètres techniques le plus rapidement possible à la réalité économique sous peine de voir son taux de couverture baisser de manière continue. |

Heinrich Flückiger
Stephan Wyss

WERBUNG

PUBLICITÄT

Cours de base

Formation en prévoyance professionnelle

Mardi 26 janvier 2016

Hôtel de la Paix à Lausanne

Renseignements et inscription: www.pps-epas.ch/formation



Photo: Pixello/©winthill